

# Je souhaite organiser une Voisinade



Formulaire à compléter et à adresser à votre agence RIVP 3 semaines avant la date de la Voisinade.

Date de la demande :

Statut du demandeur :

Association / amicale  Locataire-organisateur

Coordonnées du demandeur :

Nom du locataire ou de l'association	
1/ N° ESI Logement si locataire 2/ N° SIREN ou RNA si association	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Mail	

Date et heure de la Voisinade :

Lieu précis de la Voisinade :

Brève description de la Voisinade :

Signature du demandeur :

## Conditions de financement :

Maximum de 2€ par logement dans la limite de 400€ par an par résidence.

L'évènement doit être ouvert à tous les locataires de la résidence : il doit se dérouler dans les parties communes (dont LCR) et faire l'objet d'un affichage visible par tous.

Le remboursement se fait sur présentation de justificatifs (ticket de caisse) : décorations, petites fournitures, alimentaire, boissons non-alcoolisées. Aucune main d'œuvre ou prestataire ne sera financé.

Le rangement et le nettoyage des parties communes concernées après l'évènement sont à la charge des locataires organisateurs

La demande de financement doit être faite 3 semaines avant la date de la Voisinade et le gardien doit être prévenu de la demande.

En savoir plus : [lesvoisinales.rivp.fr](http://lesvoisinales.rivp.fr)